

DECISION N°2025-151/CP

OBJET :

CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES

1. Commande publique

2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la société LEPERS & FRERES,

DECIDE

Article 1 : Un contrat de maintenance des équipements électromécaniques sera signé par mes soins avec la société LEPERS & FRERES – SIRET N° 40133873600028 – 7 rue de la Gare – 59440 DOMPIERRE SUR HELPE.

Article 2 : Le montant annuel du contrat de maintenance est fixé à 185.00€ HT soit 222.00€ TTC.

Article 3 : Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois et prenant effet au 01/01/2026.

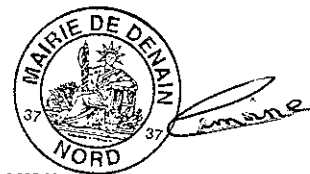
Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 17/10/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,

Par délégation du Maire

S. LEMOINE
ANNE-LISE DUFOUR-TONINI



Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire